

Décision 08-D-04 du 25 février 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par
les Nouvelles Messageries de la Presse
Parisienne (NMPP)

Posted on: 25 février 2008 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Messageries Lyonnaises de Presse
(MLP)

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

Entreprise(s) concernée(s)

Nouvelles Messageries de Presse
Parisienne (NMPP)

Lire

le texte intégral de la décision

387.89 Ko

le communiqué de presse